



Communiqué de presse

Jeunesse en formation, assez de mort·es au travail !

Trois semaines après la mort tragique sur un chantier d'un apprenti de 15 ans, un nouveau jeune en formation professionnelle, un lycéen de Bac Pro de 17 ans, est décédé au travail.

La FERC CGT s'associe à la douleur des familles et des proches des victimes, notamment les personnels qui accompagnaient ces jeunes.

Depuis plusieurs gouvernements, le choix a été fait d'augmenter la présence des jeunes mineur·es dans l'entreprise. Ces drames le rappellent, contrairement aux préjugés libéraux, l'entreprise n'est pas un lieu de formation initiale. Poussée par une logique de rentabilité, dans laquelle les stagiaires et apprenti·es ne sont vu·es que comme de la main d'œuvre bon marché, l'entreprise ne prend pas le temps de bien former. Elle est un lieu dangereux pour les stagiaires et apprenti·es, souvent mineur·es, moins en mesure de se défendre.

Pourtant, plusieurs lois, dont la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » en 2018, ont supprimé des mesures de protection des mineur·es en formation. Il faut de toute urgence rétablir l'ensemble des dispositifs notamment l'obligation de demande de dérogation préalable, supprimée par la loi de 2015, et pour permettre une réalité du contrôle, redonner des moyens dédiés à l'inspection du travail. Les procédures permettant le retrait d'apprenti·es d'une entreprise par l'inspection du travail doivent être allégées et étendues aux stagiaires scolaires.

La FERC CGT revendique pour les stagiaires de la voie professionnelle un équivalent du « droit de retrait » des salarié·es, avec maintien de la gratification et une dérogation légale sur les semaines de stages qui ne pourraient pas être faites.

La FERC CGT revendique une vraie formation des stagiaires et des apprenti·es à leurs droits dans l'entreprise au regard du code du travail, des risques liés au travail, des VSST.

Montreuil, le 22 mai 2025